

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

Version: 1.0 fr

date d'établissement: 24.01.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Sodium chlorite</b>
Numéro d'article	<b>9374</b>
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Numéro CE	231-836-6
Numéro CAS	7758-19-2

### 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire

### 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Laboratoriumdiscounter  
Zandvoortstraat 75  
1976BN IJmuiden  
Nederland

**Téléphone:** +31 (0) 255 700 210

**e-mail:** [info@laboratoriumdiscounter.nl](mailto:info@laboratoriumdiscounter.nl)

**Site web:** [laboratoriumdiscounter.nl](http://laboratoriumdiscounter.nl)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [info@laboratoriumdiscounter.nl](mailto:info@laboratoriumdiscounter.nl)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Rue	Code postal/ville	Téléphone	Site web
Institut National de Recherche et de Sécurité I.N.R.S.			01 45 42 59 59	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.14	matière solide comburante	(Ox. Sol. 1)	H271
3.10	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 3)	H301
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	(Acute Tox. 2)	H310
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	(Skin Corr. 1B)	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Dam. 1)	H318

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

## Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	(STOT RE 2)	H373
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	(Aquatic Acute 1)	H400
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	(Aquatic Chronic 1)	H410

## Informations additionnelles sur les dangers

Code	Informations additionnelles sur les dangers
EUH032	au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
EUH071	corrosif pour les voies respiratoires

### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**      **Danger**

### Pictogrammes



### Mentions de danger

H271      Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H301      Toxique en cas d'ingestion.  
H310      Mortel par contact cutané.  
H314      Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H373      Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### Conseils de prudence - prévention

P220      Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.  
P280      Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

## Conseils de prudence - intervention

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	ENCAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	ENCAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## Informations additionnelles sur les dangers

EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Composants dangereux pour l'étiquetage:** Sodium chlorite, Sodiumhydroxyde

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	ENCAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
contient:	Sodium chlorite, Sodium hydroxyde

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composition/informations sur les composants.

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
Sodiumchlorite	No CAS 7758-19-2  No CE 231-836-6	80	Ox. Sol. 1/ H271 Acute Tox. 3/ H301 Acute Tox. 2/ H310 Skin Corr. 1B/ H314 STOTRE 2/ H373 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1/ H410 EUH032 EUH071		

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Sodium chlorite 80 %

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
Sodiumhydroxyde	No CAS 1310-73-2  No CE 215-185-5  No index 011-002-00-6  No d'enreg. REACH 01-2119457892- 27-xxxx	<1	Met. Corr. 1 / H290 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %

## Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection individuelle du premier sauveteur.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.

#### Après contact cutané

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal. Appeler absolument un médecin.

#### Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

### 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion, Œdème pulmonaire, Troubles gastro-intestinaux, Toux, Danger de cécité, Perforation de l'estomac, Risque de lésions oculaires graves, Spasmes, Dyspnée, Cyanose (coloration bleue du sang)

### 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Sodium chlorite 80 %

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Propriété comburante. Non combustible.

##### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: chlorure d'hydrogène (HCl), Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

#### 3. Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

##### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Mouiller la poussière. Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

##### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 4. Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE

Sodium chlorite 80 %

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### • Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Élimination de dépôts de poussières. Mouiller la poussière. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

#### • Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

#### • Conserver à l'écart de

acides

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

### 2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

Garder sous clef.

#### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C.

### 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
FR	hydroxyde de sodium	1310-73-2		VME	2		INRS

#### Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

#### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## • DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Sodium chlorite	7758-19-2	DNEL	0,41 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sodium chlorite	7758-19-2	DNEL	0,41 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Sodium chlorite	7758-19-2	DNEL	0,58 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sodium chlorite	7758-19-2	DNEL	0,58 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Sodium hydroxyde	1310-73-2	DNEL	1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sodium hydroxyde	1310-73-2	DNEL	1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

## • PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Sodium chlorite	7758-19-2	PNEC	0,65 µg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
Sodium chlorite	7758-19-2	PNEC	0,065 µg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
Sodium chlorite	7758-19-2	PNEC	1 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



#### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. Porter un équipement de protection du visage.

#### Protection de la peau

##### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

##### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

- **épaisseur de la matière**

>0,3 mm

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Filtre à particules (EN 143). Dégagement de poussière. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc). Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: B-P2 (filtres combinés contre les gaz et particules acides, code couleur: gris/blanc).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

État physique	solide (poudre)
Couleur	blanc
Odeur	cette information n'est pas disponible
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

**Autres paramètres physiques et chimiques**

(valeur de) pH	10 - 11 (100 g/l, 20 °C)
Point de fusion/point de congélation	180 °C décomposition lente
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Cette information n'est pas disponible.
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Favorise l'inflammation des matières combustibles

Limites d'explosivité

· limite inférieure d'explosivité (LIE)	cette information n'est pas disponible
· limite supérieure d'explosivité (LSE)	cette information n'est pas disponible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	ces informations ne sont pas disponibles
Pression de vapeur	1,11 Pa à 25 °C
Densité	Cette information n'est pas disponible.
Densité de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité globale	700 - 900 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	800 g/l à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (log KOW)	Cette information n'est pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
Viscosité	non pertinent (matière solide)
Propriétés explosives	N'est pas classé comme explosible
Propriétés comburantes	comburant puissant

## 9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- Réactivité**  
Propriété comburante.
- Stabilité chimique**  
Solide hygroscopique.
- Possibilité de réactions dangereuses**  
Vive réaction avec:  
Danger d'explosion: Composés d'ammonium, Chlore, Poudres de métaux, Phosphore, Soufre, Cyanures
- Conditions à éviter**  
Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- Matières incompatibles**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- Produits de décomposition dangereux**  
Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### • Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Sodium chlorite	7758-19-2	oral	278 mg/kg
Sodium chlorite	7758-19-2	cutané	134 mg/kg

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

## Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

## Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

### • En cas d'ingestion

vomissements, insuffisance rénale, nausée, Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité)

### • En cas de contact avec les yeux

provoque des brûlures, Provoque des lésions oculaires graves, danger de cécité

### • En cas d'inhalation

œdème pulmonaire, corrosif pour les voies respiratoires

### • En cas de contact avec la peau

provoque de graves brûlures, cause des plaies dures à guérir

## Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
EC50	0,29 mg/l	daphnia magna		48 h
LC50	>500 mg/l	barbue rayée (Brachydanio rerio)		96 h

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Sodium chlorite	7758-19-2	EC50	0,29 mg/l	daphnia magna	48 h
Sodium chlorite	7758-19-2	LC50	>500 mg/l	barbue rayée (Brachydaniorerio)	96 h

## Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2. Processus de la dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

### 3. Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Sodium chlorite	7758-19-2		<-2,7	

### 4. Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 6. Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

### 2. Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

1.	Numéro ONU	<b>1496</b>
2.	Désignation officielle de transport de l'ONU	<b>CHLORITE DE SODIUM</b>
	Composants dangereux	Sodium chlorite
3.	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	5.1 (matières comburantes)
4.	Groupe d'emballage	II (matière moyennement dangereuse)
5.	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique (Sodium chlorite)
6.	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
7.	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	
8.	<b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>	
	<b>•Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b>	
	Numéro ONU	1496
	Désignation officielle	CHLORITE DE SODIUM
	Mentions à porter dans le document de bord	UN1496, CHLORITE DE SODIUM, 5.1, II, (E), danger pour l'environnement
	Classe	5.1
	Code de classification	O2
	Groupe d'emballage	II
	Étiquette(s) de danger	5.1 + "poisson et arbre"
	Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
	Quantités exceptées (EQ)	E2
	Quantités limitées (LQ)	1 kg
	Catégorie de transport (CT)	2
	Code de restriction en tunnels (CRT)	E
	Numéro d'identification du danger	50

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Laboratoriumdiscounter

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374

## • Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1496
Désignation officielle	SODIUM CHLORITE
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1496, CHLORITE DE SODIUM, 5.1, II, POLLUANT MARIN
Classe	5.1
Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	5.1 + "poisson et arbre"



Dispositions spéciales (DS)	-
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 kg
EmS	F-H, S-Q
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Groupe de séparation	5 - Chlorites

## • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1496
Désignation officielle	Chlorite de sodium
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1496, Chlorite de sodium, 5.1, II
Classe	5.1
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	II
	5.1



Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	2,5 kg

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

Sodium chlorite 80 %

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- **Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Directive Seveso**

#### 2012/18/UE (Seveso III)

No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
H2	toxicité aiguë (cat. 2 + cat. 3. inhal.)	50	200	41)
P8	liquides et solides comburants	50	200	55)

#### Mention

- 41) -Catégorie 2, toutes voies d'exposition  
-catégorie 3, exposition par inhalation

55) Liquides comburants, catégorie 1, 2 ou 3, ou solides comburants, catégorie 1, 2 ou 3

- **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 0 %

- **Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)**

Teneur en COV 0 %

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

Aucun des composants n'est énuméré.

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

## Inventaires nationaux

- EINECS/ELINCS/NLP (Europe)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	toxicité aiguë
ADN	Accordeur européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	irritant oculaire
FBC	facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
log KOW	n-octanol/eau

# fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

Abr.	Description des abréviations utilisées
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Met. Corr.	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Ox. Sol.	matière solide comburante
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
STOT RE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UESGH)

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H271	peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H290	peut être corrosif pour les métaux
H301	toxique en cas d'ingestion
H310	mortel par contact cutané
H314	provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	provoque de graves lésions des yeux
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	très toxique pour les organismes aquatiques
H410	très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE

**Sodium chlorite 80 %**

numéro d'article: 9374



Laboratoriumdiscounter

---

### **Clause de non-responsabilité**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.